L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 24 AOUT.

ADRESSE DU Comité Central d'Etat AU PARTI DÉMOCRATE DE LA LOUISIANE

Aux électeurs démocrates et conservateurs de la Louisiane:

En vue de la Convention qui doit se tenir à la Nouvelle-Orléans le second lundi de septembre prochain, et des grands intérêts engagés dans l'élection de novembre, le Comité Central Démocratique d'Etat croit de son devoir d'exposer au peuple la condition politique de l'Etat, et de faire un énergique appel à tous les votants conservateurs pour qu'ils aident à délivrer l'Etat des mains des hommes corrompus qui l'ont gouverné depuis 1867.

Le moment est favorable, l'avenir est plein de promesses. Nous n'avons qu'à nous unir, à nous organiser et à marcher à la victoire. D'autre Etats nous ont donné l'exemple. Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, les folies et les crimes du parti radical ont non seulement éveillé chez les populations le sentiment du danger, mais les ont animées d'un esprit de justice rétributive envers ceux qui ont fait métier et marchandise de leur loyauté et trahi leur mandat. La malhonnêteté et l'incapacité ont contrôlé et perverti les affaires nationales au point que ces expressions sont devenues synonymes de parti républicain. L'Oregon a répondu au Connecticut et New-York a déclaré par une victoire de plus de 80,000 voix de majorité, non pas que le radicalisme doit être, mais qu'il est renversé.

Bien que notre intention ne soit pas de nous appesantir sur les sujets de politique nationale, il peut être utile de noter les symptômes indubitables de mécontentement manifestés dans chaque section contre l'administration fédérale actuelle. Pour le peuple des Etats-Unis, centralisation est synonyme de despotisme, et les pas rapides faits dans cette direction par le Congrès ont, à juste titre, alarmé le pays tout entier. Sans aucun respect pour les droits des gouvernés, des Etats ont été subjugués, la représentation au Congrès a été niée, la voix de majorités écrasantes a été dédaignée; et, comme pour mettre le comble à tous ces actes d'infamie et d'usurpation, le Congrès a porté ses mains souillées jusque sur la Cour Suprême. Sous la domination du parti radical, la vénalité et la corruption sont devenues respectables, et le pillage systématique du trésor national est devenu une profession honorable; les impôts ont été accrus terriblement dans l'intérêt d'un odieux système d'espionnage adopté pour la perception; des monopoles écrasants ont été créés pour opprimer le travail; et, sous le fallacieux prétexte de "cadeaux", les emplois du gouvernement national sont vendus au plus offrant, ou distribués conformément à un système éhonté de népotisme.

Si ces vices et d'autres semblables d'un parti corrompu ont amené les populations d'autres Etats à comprendre les dangers qui menacent de les engloutir, pourra-t-on dire que le peuple de la Louisiane est moins sensible aux abus qui ont surgi dans son gouvernement d'Etat pendant les trois longues années du joug radical, abus qui, s'ils continuent, menacent de chasser le travail et le capital de l'Etat et de semer la ruine dans chaque foyer?

On ne contestera pas que notre dernière Législature ne fût une honte pour la civilisation et la liberté civile. Elle a foulé aux pieds toutes les vertus qui sont l'apanage des gens honorables et elle a fait un piédestal à chaque crime qu'elle aurait dû réprimer. L'ignorance, l'effronterie et le vice étaient les qualités requises pour occuper un siége sur les bancs radicaux de cette assemblée, et quand le trésor était vide, le peuple pillé et les actes législatifs vendus au plus offrant pour des greenbacks, ces membres faisaient simplement honneur à la trinité à laquelle ils devaient leur existence officielle.

L'espace réservé à cette adresse ne permet pas à votre comité d'entrer dans les détails de tous les actes infâmes passés par la Législature radicale avec l'approbation de l'Exécutif. La dette publique, sous le contrôle radical, est montée de douze à dix-huit millions de dollars; les taxes se sont élevées jusqu'à 5 1/2 pour cent, atteignant presque aux limites de la confiscation; on a accordé à des individus et à des corporations des priviléges extraordinaires et exclusifs en contradiction avec la liberté du travail et du capital; d'énormes sommes ont été accordées aux dépens d'un trésor en pénurie à des particuliers pour des services triviaux ou inutiles, et des emplois inutiles ou oppressifs ont été créés pour des places à des vagabonds du parti qui gagnent ainsi leur vie en extorquant de l'argent de toutes les industries honnêtes.

Dans l'espoir de se perpétuer au pouvoir, la Législature a passé les lois d'enregistrement, d'élection et de milice, lois qui ont reçu la sanction de l'Exécutif, et qui sont peut-être les mesures les plus odieuses, injustes et les plus oppressives qui aient jamais souillé les archives d'aucun Etat. Dans sa folie et sa perversité, elle a passé des lois pour mettre en vigueur l'égalité sociale, non seulement de différentes races d'hommes, mais des mauvais avec ceux qui sont purs et justes. Dans cette folie elle a passé des lois pour réorganiser notre système, autrefois splendide, d'éducation publique, et sans autre motif, dans sa pensée, que de dégrader les blancs de l'Etat et de creuser un abîme entre eux et notre population de couleur; toutes ces mesures adoptées sous prétexte de régler le commerce, l'éducation et les amusements du peuple, ont réellement pour but de préparer les voies à la miscegénation. Bref, la législation de 1868, de 1869 et de 1870 peut être condensée et résumée en quatre mots: IGNORANCE, VÉNALITÉ, MONOPOLE ET OPPRESSION.

Pour qu'on ne dise pas que ces conclusions sont le jugement des ennemis du radicalisme, nous nous proposons de convaincre ce parti de toutes ces sérieuses accusations avec les termes choisis émanant de ses propres champions et partisans. Il n'y a pas d'esprit plus brillant dans les rangs de ce parti dans l'Etat que M. Thomas J. Durant, et comme il est plus candide que ses amis politiques, son témoignage est bien plus concluant en faveur de la vérité de ce que nous avons dit. Dans sa lettre datée du 22 juin 1870, et adressée à M. J. S. Soudé, en parlant des chefs radicaux dans cet Etat, il dit:

"Il faut qu'il y ait séparation absolue des hommes malhonnêtes et incapables qui ont gouverné depuis 1867!"

C'est là un langage énergique, cependant il est surpassé en sévérité par une adresse républicaine qui vient d'être lancée sous les ordres du comité central d'Etat républicain. Cette adresse dit:

"Citoyens et républicains! Après une expérience de deux années, sous la direction d'un lot de politiciens les plus malhonnêtes et corrompus qui aient jamais [illegible] l'histoire politique d'aucun des Etats de cette Union, vous êtes maintenant appelés à arracher l'Etat des mains des aventuriers politiques qui l'ont amené à la banqueroute."

C'est par là que notre verdict est approuvé par les hommes principaux du parti républicain, et cependant, au moment même où ils constatent l'infamie de leur propre parti, ils sollicitent une continuation de l'appui du peuple, sous prétexte qu'ils mettront en avant dans l'avenir des honnêtes gens. Si le salut du parti dépend de cette épreuve, il partagera inévitablement le sort des villes et des plaines, et il en sera chanté en novembre prochain. Ce verdict n'est pas seulement le nôtre, c'est celui de tous les hommes honnêtes, endossé par M. Durant lui-même, qui comprend combien il vaut mieux pour ce noble parti d'être battu que de survivre sous la direction "d'aventuriers politiques corrompus" tels que ceux qui affligent actuellement notre Etat bien-aimé.

Les conséquences pernicieuses des actes du parti radical dans tout l'Etat ont été sévèrement senties par toutes les classes, blancs et gens de couleur, natifs et étrangers. Tous ont été pillés, déçus, opprimés, restreints dans la jouissance des droits garantis par toutes les lois humaines et divines. En conséquence, afin de délivrer notre Etat, et de nous affranchir du joug d'hommes incapables et corrompus, il faut nous unir comme un seul homme, sans distinction de race, de couleur ou de condition antérieure, et les chasser des places du pouvoir, pour mettre dans les emplois des gens honnêtes et des patriotes. Les intérêts des blancs comme des noirs sont identiques dans cette lutte. Les droits et tous les priviléges dont ils jouissent en vertu de la Constitution sont sacrés, et le devoir de chaque citoyen est de veiller à ce qu'ils soient maintenus. Le parti démocrate a toujours soutenu et soutient la Constitution du pays, et, aujourd'hui comme dans le passé, il protégera et défendra chaque citoyen dans le plein et complet exercice de tous les droits garantis par ce pacte. A la dernière élection à New York, si triomphante pour la démocratie, la seule accusation portée contre le parti a été qu'il favorisait les gens de couleur dans leurs priviléges constitutionnels. La population de couleur de cet Etat peut donc être assurée que le parti démocratique continuera à soutenir les principes qui l'ont si longtemps [illegible].

Comme la plus grande partie de nos maux est imputable à la dernière législature, il est au pouvoir du peuple de remédier en grande partie aux abus par le choix d'hommes sincères et éprouvés à la prochaine législature, dont les membres seront choisis en novembre prochain. De cette façon nous pouvons encore sauver l'Etat d'une plus ample ruine politique et financière. A cette fin que les électeurs démocratiques et conservateurs nomment leurs meilleurs citoyens comme candidats à la Législature, et qu'ils emploient tous les moyens légitimes pour assurer leur élection.

Outre la Législature, il y a à élire un Auditeur et un Trésorier d'Etat.

Notre plateforme se résume dans les mots économie et réforme. Nous voulons débarrasser l'Etat de son énorme dette, diminuer les taxes, faire reconstruire les levées, faire renaître la confiance entre le capital et le travail, entre l'homme de couleur et le planteur, entre le planteur et le négociant; encourager l'immigration et développer les énormes ressources agricoles de la Louisiane. A cette fin, nous demandons la coopération de tous les bons citoyens, quelque nom qu'ils s'associent. Nous avons pouvoir obtenir un grand triomphe. Le républicanisme a produit des fruits amers qui le condamnent; ses jours sont comptés dans notre Etat! Un parti qui plaide publiquement la cause de la corruption, qui cherche à remettre au pouvoir des hommes qui se sont couverts d'une infamie ineffaçable; un parti dont le mot d'ordre a été la fraude, la dissimulation et de fausses promesses, pour qui la moralité est un sujet de ridicule, qui proclame que sa législation a pour but la spoliation et l'oppression, — ne saurait se présenter devant les votants louisianais et demander leur appui.

Nous engageons instamment le peuple à s'organiser sans retard. Les comités des différentes paroisses sont priés de convoquer leurs clubs, élire des délégués à la Convention et transmettre, le plus tôt possible, les noms de ces derniers au secrétaire du Comité Central d'Etat.

Le Comité appelle l'attention des votants sur l'adresse des membres démocrates du Congrès et surtout sur la partie qui recommande de confier les candidatures aux hommes du parti les plus capables, à ceux-là seulement qui peuvent prêter le serment d'épreuve et que ne frappe pas le quatorzième amendement. Un Congrès radical a déclaré que les élus qui ne peuvent prendre le serment ou dont la réhabilitation n'a pas été votée, ne siégeront pas dans ce corps. Nous ne devons pas nous hasarder à discuter la sagesse ou la validité de ces actes du Congrès; l'expérience nous apprend qu'il faut élire des hommes qui ne sont pas frappés par la loi. Ce qu'il faut à la Louisiane c'est la représentation.

Si des hommes capables et honnêtes occupent les places de confiance, si nous avons des législateurs expérimentés et fidèles, il n'existe pas d'obstacles au bonheur et à la prospérité du peuple. Notre sol est d'une incomparable fertilité et nous possédons de grands avantages naturels. [illegible] faits matériels dont nous jouirons seront aussi grands que nos pertes ont été déplorables.

La base de la représentation, telle que l'a revue et fixée le comité, est d'un délégué pour chaque trois cents, et un pour chaque fraction au-dessus de cent-cinquante votes donnés à la première élection générale. Chaque paroisse a droit à au moins un représentant. La règle s'applique à chaque nouvelle paroisse.

Les journaux qui favorisent le but que se propose cette adresse sont priés de reproduire ce qui précède.

J. H. HATCH,
Président du Comité central démocrate de l'Etat

THOMAS STEEL, secrétaire.

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 20 août 1870.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 10 HEURES A. M., ET DE 6 A 7 HEURES P. M.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

A
Arnas Frias Ramon, Abadie Bernard, Artigue Pierre, Admirable Pedro, Auze Athalie T, Arata Tommaso, Alberti Lorenzo, Artigue Louis, Audry Victor

B
Barbara Emmanuel, Barozzi Isidoro, Basile Giovanni, Baron Felicia Mlle, Basile Francesco, Bertoglio Félix Mme, Bergeron J B, Beyrie Prospère, Bernard Noémie Mme, Bertain Charles, Billac Bernard, Bonable Mme, Bollano Juan, Bonanno Nunziato, Bonicard Jules Mme, Bubey Jules, Bruchan Jean B'te, Barbot F H, Bataille Jacques, Barus, Baudet Pierre, Bertucci Giuseppe, Bertin A, Bercier E L, Bernard Marie Mlle, Bergeron Charles, Berger Daban Mathieu, Birba S Baltazar, Bordenave Félix, Bougère René Mme, Boudousquié Paul, Brulatour Thomas, Buys Abraham, Bazanac Joseph

C
Chanay Auguste, Castinado Adolphe, Cardona Alice Mme, Carretero Alajo, Changeout, Carreau Jean, Caire Antonio, Crocheton H J, Contreras Andres, Cazebonne J Segasse, Claverie François, Carrau Pierre, Chapoit Jules, Carrère Pierre, Calderaro Agostino, Courel Octave, Coulon Alexis, Cornella C J

D
Devereux Ignatius, Dauphin M A Dr, De Akrella Agostino, Dalbernal I Mme, De l'Isle V G, Delaunay Juan Bta, De la Tora Elisabeth, Degruy A J, De Marigny M Mme, De Nauzio Titto, Demegre Taylor, Droet E, Dorlocourt A D, Dominguez B. Adelaida, Drouot Joseph, Ducasse Mme, Ducong Jean Bte, Duplantier A R Mme, Dumestre E, Dufour B, Degeorge Gilbert, Danmon Mathurin, Danflous Antoine, Dath Hipolite, Degnerey Charles, Dejarlis L E Mme, Delcous Antoine, Dehousse Justin, Delavallade E P, De Salazar M Ramon, De Simone Onofrio, Dias Manuel, D'Orville Auvignac, Drouet Ph, Dominique & Co, Dubief mécanicien, Dufour Cyprien, Ducatel A, Duprey Edgar, Dupeire S I, Dumail Jean Marie, Devaux S

E
Espinosa José, Emery Charles, Estève Louis Mme

F
Fabaron Eugene, Faur Léon, Favrot, Chamberlain et Lanaux, Frémeaux L J, Flore Louis Mme, Faurès Victor, Faur Léon, Ferrau Pierre, Ferrare François, Foratal Placide, Fugigh Antonio

G
Galmier J, Gracianette Pierre, Gaudin J, Gauche John Jr, Gaford Geo, Girard Agathe Mlle, Glorioso Vincenzo, Grousset Ambroise, Guerlinger Ferdinand, Gaune P, Ganucheau E E, Gautier A, Gajae A Mme, Grima Edgar, Giquel H, Gonzalez Némes, Gonzalez G Domingo

H
Hara P, Hochart A, Harnoy Edgar, Hugueny Antoinette

J
Jara F, Jacquet Jules Jean, Jaulin Ambroise, Jumel capitaine

L
Lacassagne Laurent, Lacraverie Bertrand, Labaux Mme Vve, Landreaux Frédéric, Landry Dorono, Landon, Lamanna Francesco, Larrousse Charles, Leclerc J M, Léger Geoffroy, Labano J C, Lavandais Adolphe, Lenoble E, Lotaille Hosite, Laguens Honoré, Lafosse Julien Mme, Lambert Ferdinand, Lallande J B, Llano M Socorro, Lamasson Mathieu, Lambon H, Larose Octave, Levy J M, Le Bodie chaudronnier, Licciardi Bartolo, Locquet Evon Mme, Lopez Arthur, Luigi Antonio

M
Marinas Anselmo, Martinez José, Martorana Giuseppe, Maisson Victor, Mattina Tommaso, Masch Pietro, Mattina Lucia, Machado William, Mathieu Blondet Mme, Malus Alexandre, Madère M, Métreau Julie Mlle, Méret Aristide, Menard et Vignaud, Michel A F, Mondoff Emile, Moise C F, Morel Achille R, Moutet Omer, Maron Jean, Martinez Ramon, Martino Salvatore, Manzano Pietro, Mazela Agostino, Manenso Lucia, Mauroy Laurent, Magendie Célestin, Mascari Vincenzo, Mazzei Gustavo, Métrau B Mme, Médan Victorin, Meunier, sellier, Mistret Jean Jacques, Michon J P, Montrejean Pierre, Mottna Emilio, Molinar A D

N
Naudin Mme

O
Olivieri Luigi, Olivieri Vincenzo

P
Prados Victor, Pauzzi Salvatore, Plessan S, Perroux Thos Mme, Petitdoclas V, Preulh Florentin, Pelegrino Giorgio, Paquet D, Prato Antonio, Pirrone Antonino, Pointier Aimée Mme, Palmer Mme, Palmisano Angelo, Prats Vicente, Perrin Manuel, Peyrille, Perez Ang, Picone Antonino, Philippe Emile, Pincard Francis Mme, Polet & Murray, Pujol Cipriano

Q
Quélain Eugène Mme

R
Radovich Giovanni, Reynoir A, Rizzo A, Rillenu Edmond, Robert François, Rosières Gaston, Rofario Young, Domingo & Andr. Madames, Rostaing Charles, Raphaël Geo, Rigoni Marco, Ribès Bertrand, Ripoll Francisco, Rousseau Aimée Mlle, Roca Roman, Rossini Giuseppe

S
Svago Natale, Sanasot A Dr, Salsy Mme, St Céran V, Sernin M, Simonet, Soulat Jules Mme, Sully, brasseur, Sarlant A, Sabaque Eugène, Sanpietro Pierre, Santo Trapani, Silba H Lopez, Soria Manuel, Soulat Emile Mme

T
Tarria Bonaventure, Tancrel Raoul, Tourater François, Tourson D, Tanern R, Thurber J A Mme, Traper Eugène, Théâtre, architects, Tourment Gustave, Torre C Abiano, Tujague Auguste

U
Ulmino Antonino

V
Vasques Fernando, Velez Miguel, Viviano Giuseppe, Vibal Francisco, Vedrenne Adalbert, Verdighuzzi Giovanni, Vidal J F, Viter Hypolite

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

CONSULAT DE FRANCE.

Avis Mensuel - Août 1870.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

B — Berjot (le Docteur), Bertrand Cha Victor, Bonneville, Bourrier Jn Baptiste, Breaux (les époux), Beynet Antoine.
C — Chenex Nicolas et Jean (les frères), Cazabat Jean Marie.
D — Dupont Paul et Bernard (les frères), Dorlast-Pierron Jn-Bte, Doms Pierre, Dugasau Luc, [illegible], Delmotte Jules.
E — Eberhardt Nicolas.
H — Hau Pierre (les frères).
J — Jeaum Antoinette Mlle.
L — Lacosse Ed. Lucien.
L — Lantanmère Rhetore, Leblond Adolphe.
M — Martin Nicolas, Maruc Amédée, Munsch Georges, Martin Jean.
O — Olivury (Mme) née Martinchung.
P — Picot Nicolas.
S — Sompaste Pierre, Sceux Gaudens, Simonin Louis, Suau Auguste, Sarrel Norbert.
T — Thiebaut Christian.
V — Vinaconceu (les frères), Verger Hector, Ventzinger Antoine.
Y — Ydoux Louis.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1er août

TABACS.

FABRIQUE DE TABAC A LA VAPEUR.

J. P. SARRAZIN,

Nos 91 et 93 de la rue de Chartres, coin Conti.

(Succursale No 65 de la rue Poydras, encoignure Tchoupitoulas.)

Importateur de Pipes et de tous les articles de Fumeurs.

LE soussigné offre aux marchands de la campagne l'assortiment le plus complet qui se puisse trouver dans son genre de commerce, à la Nouvelle-Orléans, comprenant:

Pipes écume de mer, do imitation, do racine de Bruyère, do caoutchouc, do dites charcoal, do bois de rose; Boîtes à allumettes, Poches à tabac, Tuyaux en bois de cerisier, do en caoutchouc, etc, do en ambre, etc. Pipes en terre, toute espèce.

TABACS A FUMER: Maryland, Virginia, Perrique, Bohême, Gambrinus, Industrie, Rough and Ready, Game Cock, Club. Vélocipède et Right Power du Maryland, qu'on ne doit pas confondre avec le Right Power de Gail & Ax, de Baltimore.

TABACS A PRISER: Virginie demi-gros; du Perrique; Macouba de Rappee.

EGALEMENT—Un grand stock de tabacs à chiquer en plugs; coupé fin, dans des feuilles de [illegible] ... et, de plus, en stock UN MILLION DE CIGARES de toutes les qualités et marques. Prix très modérés.

J. P. SARRAZIN.

TABAC SOUS TOUTES LES FORMES. USINE A VAPEUR.

L. MOULOR, 52, rue de la Vieille-Levée, angle de la rue Bienville, informe ses nombreux clients et le public en général que, comme par le passé, sa manufacture continue à produire du tabac sous toutes les formes: TABAC à fumer, TABAC à priser, TABAC à chiquer, TABAC Perique, etc., etc.

Constamment en main: UN MILLION DE CIGARES assortis.

Importation constante d'un grand stock d'ARTICLES pour fumeurs: Pipes, Porte-cigares, etc.

—Gros, Demi-Gros et Détail—

Conditions avantageuses aux marchands de ville et de la campagne. 30 oct—1 an

La célèbre nouvelle Machine à Coudre de Singer, pour les familles.

Le succès est la meilleure preuve de supériorité.

PLUS de trente-six mille de ces machines ont été vendues du 1er janvier au 1er juillet 1868. [illegible]

WM. E. COOPER & CO., Au No 7 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

SAINT-LAURENT, capt Lemarié, Samedi 20 août
PEREIRE, capt Duchesne, Samedi, 3 sept.
LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi 17 sept.
VILLE DE PARIS, capt Surmont, Samedi 1er oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE: Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

POUR PARIS: Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord. Première cabine, $145. Seconde cabine $88.

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

L. GRAND & CIE, Agent, rue Carondelet, 13. 8 nov—1an

BREME. Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à la Havane.

Les beaux steamers à hélice du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain. Ils toucheront, en allant en Europe, à La Havane et au Havre, et en revenant, à la Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret. Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE: De Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans— Premières cabines $130 en or. Entrepont 40 "

De la Nlle-Orléans ou de La Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême— Premières cabines $150 en or. Entrepont 45 "

Les billets de passage de Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les steamers de la ligne entre New York et Brême partent tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, touchant à Southampton. On peut se procurer des billets de passage au bureau du soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER, Agent, No 62 rue Union. 21 mai—3m

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands, Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

CRESCENT CITY ... Capt. Geo. L. Norton
SHERMAN ... Capt —
GEN'L MEADE ... Capt. A. W. Sampson
UNITED STATES ... Capt. Geo. H. Smith
MISSISSIPPI ... Capt. W. P. Henry
WESTERN METROPOLIS ... Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt —

Partant de New-York, tous les samedis. Le steamer MISSISSIPPI, W. P. Henry, commandant, Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson le SAMEDI, 27 août, à 2 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements. Chambres ... $30 00. Entrepont ... 25 00.

On signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glascow et Brême. Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont, (trough ticket), pour Liverpool et le continent, se reliant à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Pour fret ou passage, s'adresser à LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No. 190.

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants: GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, MARIPOSA, ST-LOUIS.

Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant E. V. Gager, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, SAMEDI, 27 août à 8 heures P. M., Passage ... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No. 41. 4mai—1an

Vicksburg et Natchez.

Le Bateau de la malle, JOHN KILGOUR, J. G. Ranson, capitaine, H. E. Fillmore et C. Grice commis. Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. pour Plaquemine, Baton-Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, au coin des rues Commune et Delta. 25 juill—1m

POUR LA COTE ET BAYOU SARA. (Bi-Hebdomadaire.)

Le bateau de la malle W. S. PIKE, J. J. Brown, capitaine, R. S. Streck, commis. Jours de départ, tous les LUNDIS soir, à 5 heures, et tous les VENDREDIS matin, à 10 heures. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY. Encoignure des rues Delta et Commune. Un commis receveur est constamment sur la levée pour recevoir son fret. 11 août—

Pour Bayou Sara.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur "BART ABLE," capitaine N. B. Baranco, commis Allen Jumel, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS à 10 heures du matin et tous les VENDREDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: Il partira de Bayou Sara tous les MERCREDIS et SAMEDIS SOIR. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, agents, Au No. 25 du Commercial Place. 7mai—

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche FLICKER, Jos. F. Ancoin, capitaine, P. A. Charlet et N. Z. Dupuis, commis. Part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Un commis receveur est toujours sur la Levée à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret. 15 juillet—

Compagnie de Paquebots de la Côte et de Lafourche.

Le bateau à vapeur "Cherokee," neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine A. M. Osgood, partira pour la Côte et Lafourche, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures du soir. Le Cherokee prendra le fret du Bayou avec le privilége de le transférer. R. C. MARTIN, Au No 64 de la rue Vieille Levée. 26 juil—

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau ST. JOHN, W. R. Greathouse, capitaine, J. A. Comstock, commis. Laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans, il fera la Côte le jour, descendant tous les LUNDIS et VENDREDIS. Un commis est constamment sur la Levée pour recevoir son fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 11 Conti. 9 janv—

POUR L'ETE.

M. & N. O.—Ligne de steamers de la malle des Etats-Unis, Pour la Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

Le beau steamer CAMELIA, fin marcheur et à basse pression, commandant J. C. Weaver, commencera ce service régulier, le VENDREDI, 27 du courant. Il partira, à l'arrivée des convois du chemin de fer Pontchartrain, comme suit: Les lundis, convoi de midi.—Les mercredis, convoi de midi.—Les vendredis, convoi de midi.—Les samedis, convoi de 11 heures du matin.

RETOUR—Il quitte la Passe Christian les mardis et les jeudis, à 5 heures du matin; les vendredis et les samedis soir. Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi de 10 heures du matin. Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

COHEN M. SORIA, aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union. 2juin

Pour l'Eté.

Ligne de M. et de la N. O.—Steamers de la Malle des Etats-Unis. Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.—Le beau bateau ABITA, de la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Miller, partira pour les susdits ports les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; les MARDIS, les MERCREDIS, les VENDREDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi. Retour: Il quittera l'ancien débarcadère (Old Landing) les LUNDIS, à 4 heures du matin, les MARDIS et les VENDREDIS, à 5 heures du matin, et Madisonville les MERCREDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du matin. Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précèdera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir. Le service sera régulier [illegible] de mauvais temps ou de basses eaux. L'Abita ira, pour le moment, à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta.

COHEN M. SORIA, Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union. 7 juin

Excursion le Dimanche.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

L'élégant bateau à vapeur, fin marcheur et à basse pression, CAMELIA, sous le commandement du capitaine Miller, commencera ses excursions régulières du DIMANCHE, à partir du 15 courant. Il quittera son wharf du Lac à l'arrivée du train des chars de sept heures du matin et sera de retour dans la même soirée, à temps pour que les passagers puissent prendre le train des chars de sept heures P. M. pour revenir en ville. Prix de la traversée, aller et retour, une piastre et vingt-cinq cents. Pour plus de détails, s'adresser à COHEN M. SORIA, 18 et 20, rue de l'Union. 11mai—

JOUANNE GRUMEL vs. JOSEPH BONPART.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT—Pour la Paroisse d'Orléans, No [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'encan public, le SAMEDI, [illegible] de septembre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Douze terrains situés au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, [illegible].

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 2août—3,10,17,24sept

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors s'ils sont riches, ils tombent malades, leur estomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en les conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant—

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz, les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser la crampe d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter; son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud,

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle Orléans, ET MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile, nos agents, le vendent par charretées au commerce. On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON, 49 & 51, Sycamore street, CINCINNATI, OHIO. 1er avril—1an

PREMIER ETAT BI-ANNUEL —DE LA— Société d'Assistance de Bienfaisance mutuelles et d'Assurance de la Vie, EN LOUISIANE.

—Du mois d'août 1868 au 30 juillet 1870.—

MONTANT reçu des porteurs de polices, comme membres	47,285 75	
Montant reçu des porteurs de polices, en dépôt	2,674 75	
Montant reçu des membres, pour assessement	58,651 25	
Montant reçu provenant d'intérêt et dividende	2,474 06	
Montant provenant de dédits	2,391 75	
Pertes payées pour 31 décès	66,997 00	
Frais de bureau (salaires, loyer, frais de poste, &c.), pendant deux ans	12,927 12	
Commissions payées aux solliciteurs	5,141 50	
Fournitures de bureaux, annonces et impressions	2,386 31	
—ACTIF—		
En caisse	12,805 50	
Dû par des membres pour assessements, et en voie de recouvrement	[illegible]	
Effets à recevoir garantis par hypothèque	5,500 00	
Actions du chemin de fer Crescent City	8,950 00	
Actions du chemin de fer de Carrollton (Evaluées actuellement à $9,280 00)	7,540 00	
Actions du ch. de fer Canal et Claiborne (Evaluées actuellement à $5,250 00)	5,216 25	
Mobilier du bureau	1,091 26	45,736 96
	112,787 56	112,787 56

JNO. DAVIDSON, Président.

I. N. MARKS, J. CAULFIELD, WM. COOPER, Comité de finances. 31 juill—1m

COMPAGNIE MOUND CITY d'Assurance Mutuelle de la Vie, DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCALITE: JAMES J. O'FALLON, Président. H. M. BRITTON, Vice-Président. S. W. LOMAX, Secrétaire. H. S. HETH, Assistant-Secrétaire. C. G. McHATTON, Agent Général. W. E. HARVEY, Archiviste.

DIRECTEURS: James J. O'Fallon, James H. Lucas, L. A. Hatch, T. A. Russell, A. M. Britton, James Hays, A. B. Garrison, J. M. Harney, A. M. Waterman.

Agence en Louisiane—No 33, Carondelet. AU PREMIER.

OFFICIERS DE LA SUCCURSALE EN LOUISIANE: C. H. MOUTON, Président. E. T. MERRICK, Vice-Président. R. B. SIMMES, Secrétaire et agent d'Etat.

MEDECINS-INSPECTEURS: J. N. POLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS EN LOUISIANE: James Jackson, Octave Voorhies, E. T. Merrick, F. H. Hatch, Robert Hare, C. H. Mouton, Thos. Fitzwilliam, L. A. Wiltz, R. B. Simmes.

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'assurance de la vie, lesquelles ne sont pas forfaites après un paiement annuel. 8avril—1an

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co. of NEW-YORK,

ORGANISÉE EN 1859.

Aucune Police ne peut être forfaite. [illegible] — Aucun Billet n'est exigé. DERNIERS DIVIDENDES AU COMPTANT, 50 POUR CENT. [illegible]

ETAT DES AFFAIRES. Polices en vigueur ... [illegible]; Actif ... [illegible]; Revenu annuel ... [illegible]; Pertes payées ... [illegible].

OFFICIERS. W. H. PECKHAM, Président. W. T. HOOKER, Vice-Président. L. McADAM, Actuaire et Secrétaire.

DIRECTEURS: Hon. John A. Dix, New-York; John J. Crane, président Banque République; William T. Hooker, Wall Street; William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co.); Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co.; Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York; Minot C. Morgan, banquier; Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.; Benjamin B. Sherman, trésorier New-York Steam Sugar Refining Company; Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co.; Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats; E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.; William Wilkins, maison W. Wilkens & Co.; Julius H. Pratt, négociant; William W. Wright, négociant; Charles J. Starr, négociant; William Allen, négociant; George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York; George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company; John H. Sherwood, Park Place; Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty third Street; Edward H. Wright, Newark, New-Jersey; George W. Farlee, avocat; W. L. Cogswell, négociant.

JOSEPH MAGNER, Agent-Général pour la Louisiane et le Texas, rue Commune.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle-Orléans, [illegible], rue du Camp, Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869: [illegible]

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie. THOMAS SLOO, Président. THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1870. A. SHELLEY, Deuxième Justice de Paix.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de Profits [illegible], TRENTE-TROIS ET UN TIERS POUR CENT sur la balance de Scrips de l'année [illegible]. THOMAS SLOO, Président. THOS. ANDERSON, Secrétaire. JOHN G. GAINES, Vice-Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1870: John G. Gaines, E. J. Hart, J. C. Ricks, Henry Renshaw, B. Bienvenu, Hugh Wilson, I. N. Marks, W. R. Seymour, Chas. Macready, Rich'd S. Venables, Richard Flower, Thos. Sloo.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: [illegible]

PAUL FOURCHY, Président. G. W. NOTT, Secrétaire. ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. [illegible]

Directeurs: P. Fourchy, P. Maspero, P. McCoard, M. Puig, [illegible], A. Chaffraix, Chs. Lafitte, J. J. Fernandez.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A l'angle des rues Canal et Camp.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. CHAS. BRIGGS, Président. J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, ce 22 mars 1870. P. C. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible] Par ordre des Directeurs, CHAS. BRIGGS, Président. ANT. CARRIERE, Vice-Président. J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS: Charles Briggs, A. Lacoste, Ant. Carrière, Frank Williams, Geo. A. Pandely, Thomas Byrne, R. Bouligny, [illegible], Chas. Lafitte, Jno. G. Wallis, [illegible], George Foster, Alfred Kearny, Andrew Stewart, A. Fortier, [illegible], Geo. W. Dunbar, [illegible], Geo. W. Hynson, [illegible], Arch'd Montgomery, W. C. Black, Henry J. Vose, [illegible], A. R. Montgomery, G. Carrière, R. S. Howard.

La Dame CAMILLE SAUVINET, épouse de THEO. LEWIS vs. H. M. HYAMS.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'encan public, le SAMEDI, vingt-sept d'août 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, la propriété dont description suit: [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 26 juill—

JOHN STUMPF vs. PETER MULLER.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT [illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 2 août—3,10,17,24 Sept

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1870.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1870: [illegible]

La Compagnie a également des billets suspendus, actions et bonds [illegible]. Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. THOMAS A. ADAMS, Président. HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, ce 25 mai 1870. A. SHELLEY, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, comptant, sur tous les certificats [illegible] ... dividende de quatre-vingts pour cent [illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président. C. T. BUDDECKE, Vice-Président. HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS: Thomas A. Adams, Samuel H. Kennedy, C. T. Buddecke, Samuel B. Newman, P. H. Foley, J. J. Gayarré, A. G. Ober, A. Thompson, P. [illegible], John Phelps, A. Elmer Bader, E. H. Summers.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands,

104 RUE DU CANAL 104.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: [illegible]

J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire. [illegible] W. J. CASTELL, Notaire Public.

ADDRESS OF THE STATE CENTRAL COMMITTEE OF THE DEMOCRATIC PARTY OF LOUISIANA.

To the Democratic and Conservative Voters of Louisiana:

In view of the Convention to be held in New Orleans on the second Monday of September next, and the great interest involved in the election in November, the Democratic State Central Committee deem it incumbent on them to set forth to the people the political condition of the State, and to call earnestly upon every Conservative voter to aid in redeeming it from the hands of the corrupt men who have ruled it since 1867.

The hour is auspicious; the future is full of promise. We have but to unite, organize and march to victory. Other States have set us the example. North, South, East and West the follies and crimes of the Radical party have not only awakened the people to a sense of danger, but filled their hearts with the spirit of retributive justice towards those who have made merchandise of their loyalty, and betrayed their trusts. Dishonesty and incompetency have controlled and perverted national affairs until these words have become but convertible terms of the very name of the Republican party. Oregon has responded to Connecticut, and New York has spoken through a victory of more than 80,000 majority, not that Radicalism must be, but is, overthrown.

Whilst it is not our purpose to dwell upon national politics, it may be well to note the unmistakable evidences of dissatisfaction manifested in every section against the present Federal Administration. To the people of the United States centralization is synonymous with despotism, and the rapid strides in that direction made by Congress have justly alarmed the entire country. With no decent respect for the rights of the governed, States have been subjugated, representation to Congress denied, the voice of overwhelming majorities disregarded; and, as if to crown all these acts of infamy and usurpation, Congress has laid its polluted hands on the Supreme Court itself. Under the domination of the Radical party, bribery and corruption have grown respectable, and systematic plundering of the national treasury an honorable profession; taxation fearfully increased in the interest of an odious system of espionage adopted in its collection; grinding monopolies created that oppress labor; and under the flimsy disguise of "gifts" the offices of the national government are sold to the highest bidder, or bestowed in obedience to an unblushing system of nepotism.

If such and similar evil of a corrupt party have awakened the people of other States to a sense of the danger that bid fair to engulf them, shall it be said that the people of Louisiana are less keenly alive to the abuses that have grown up in their State government under the three long years of Radical misrule, and which, if continued, must inevitably drive labor and capital from the State and bring ruin to every household?

It will not be disputed that our last Legislature was a reproach to civilization and civil liberty. It trampled upon every virtue that should adorn the character of honorable men and elevated every crime it should have sought to repress. Ignorance, brazen impudence and vice were qualifications necessary to a seat on the Radical side of that body; and when the treasury was robbed, the people pillaged and legislative acts sold to the highest bidder for greenbacks, these members did but reflect credit on the trinity that brought them into official existence.

The length designed for this address will not permit your Committee to enter into a detail of all the infamous acts passed by that Radical Legislature with Executive approval. The public debt under Radical hands has grown from twelve millions to eighteen millions of dollars; taxes have increased to 5½ per cent., touching the limits of confiscation; individuals and corporations have been granted extraordinary and exclusive privileges at war with free labor and free capital; enormous sums have been granted to individuals from a suffering treasury for trivial and unnecessary services, and useless and oppressive offices have been created to make places for wandering mendicants of the party who obtain their living by extorting money from every species of honest industry.

In the hope of perpetuating themselves in power the Legislature passed the registration, election and militia laws, each receiving Executive sanction, and which, perhaps, are the most odious, unjust and oppressive measures that ever disgraced the statute books of any State. In their folly and malignity they passed laws to enforce the social equality, not only of different races of men, but of the bad with the honest, and of the licentious and abandoned with the pure and upright. In like folly they passed laws to reorganize our once magnificent system of public school instruction, with no higher motive than to degrade, in their thought, the white people of the State and create a breach between them and our colored population; all these measures adopted under the pretence of regulating commerce, trade, and the public schools and the amusements of the people, being really intended to pave the way to miscegenation. In short, the legislation of 1868, 1869 and 1870 can be condensed and summed up in four words: IGNORANCE, VENALITY, MONOPOLY AND OPPRESSION.

That it may not be said these conclusions are but the judgment of the enemies of Radicalism, we propose to convict that party of all these grave offences in well chosen words uttered by its own champions and defenders. There is no brighter light in the ranks of that party in this State than Thomas J. Durant, and in so far as he may be more candid than his political friends is his testimony the more conclusive of the truth of what we have said. In his letter dated June 22, 1870, and addressed to Mr. J. S. Soudé, speaking of the Radical leaders in this State, he says: "There must be an absolute separation from the dishonest and incompetent men who have ruled since 1867."

This is strong language, yet it is surpassed in severity by a Republican address just issued with the endorsement of the Republican State Central Committee. That address says:

"Citizens and Republicans!—After an experience of two years, under the leadership of the most dishonest and corrupt set of politicians that ever disgraced the political history of any of the States of this glorious Union, you are now called upon to rescue the State from the hands of the political adventurers who have brought it on the verge of bankruptcy."

Thus it is seen that our verdict is approved by leading men of the Republican party; and yet, in the same breath in which they write down the infamy of their own party, they solicit a continuance of the support of the people under the pretence that honest men are to be put forward in the future. If the salvation of the party depends on that test, it must inevitably share the fate of the cities of the plains, and its requiem will be sung in November next. But this is not only our own but the verdict of all good men, indorsed by Mr. Durant himself, who realizes how much better it is for his ignoble party to be defeated than survive longer under the leadership of such "corrupt political adventurers" as now afflict our beloved State.

The pernicious consequences of the acts of the Radical party throughout the State have been severely felt by all classes, white and colored, native and foreign born. All have been plundered, deceived, oppressed, and restricted in the enjoyment of rights guaranteed by every law, human and divine. In order therefore to redeem our State, and release ourselves from the grasp of inefficient and corrupt men, it becomes us to unite as one man, without regard to race, color or previous condition, and hurl them from place and power, and fill the offices with true men and patriots. The interests of both white and black men are identical in this struggle. Whatever rights and privileges either enjoy under the Constitution are sacred, and it is the duty of every citizen to see that they are maintained. The Democratic party has always upheld and defended the Constitution of the country, and will now, as ever in the past, protect and defend every citizen in the full and free exercise of all rights guaranteed by that instrument. At the last election in New York, so triumphant for the Democracy, the only charge brought against the party was, that it favored the colored citizens in their constitutional privileges. The colored people of this State, therefore, may be assured that the Democracy will ever continue to live up to the grand principles that have so long characterized it.

As the greater part of our misfortunes are chargeable to the last Legislature, it is in the power of the people to remedy much of the mischief by the election of true and tried men to the coming Legislature, the members of which are to be chosen in November next. In this way we may yet save the State from further financial and political ruin. To that end let the Democratic and Conservative voters put in nomination their best men for the Legislature, and use all laudable and honorable efforts to secure their election.

Besides a Legislature, a State Auditor and Treasurer are also to be elected.

Our platform is retrenchment and reform; to rid the State of its enormous debt; reduce taxation; have our levees rebuilt; restore confidence and promote harmony between capital and labor; between the colored man and the planter; between the latter and the merchant; to induce immigration, and to develop the vast agricultural wealth of the State. For the accomplishment of these purposes we ask the co-operation of all good citizens, under whatever name associated. We believe a great triumph is within our reach. Republicanism has produced its bitter fruits, and in them is written its own condemnation; its days are numbered in Louisiana! A party that publicly pleads the cause of corruption; that seeks to return to office men who have earned an indelible infamy; whose watchwords have been fraud, dissimulation and false promises to a credulous consistency; who ridicule private morality; who publicly proclaim that the ruling motives of their legislation are spoliation and oppression, cannot confront the voters of Louisiana and successfully demand their support.

We earnestly urge upon the people throughout the State to organize for the work at once. The committees of the several parishes are requested to convene their clubs and elect their delegates to the Convention, and report the names of such delegates to the Secretary of this Committee at the earliest date.

The Committee beg to call the attention of the people to the address issued by the Democratic members of Congress, and especially to that portion recommending the selection of the best men for Congress, and only such as can take the test oath and are not under the disabilities imposed by the Fourteenth Amendment. A Radical Congress has declared that those who cannot take the test oath, or whose disabilities have not been removed, shall not take seats in that body. We may not stop to inquire into the policy or validity of the acts of Congress; experience teaches us to elect men who are not disqualified. What the State needs is representation.

With efficient and honest men to fill our offices of trust; with wise and faithful citizens as legislators, there can be no reason why our people should not again be prosperous and happy. We have a soil that is unparalleled for fertility; a climate that is genial, and great natural advantages and resources. Let us be true to ourselves, and a future awaits us of material prosperity as grand and unexampled as the past has been ruinous and disparaging.

The basis of representation in the State Convention, as revised and fixed by the committee, will be one delegate for every three hundred, and for every fraction over one hundred and fifty Democratic votes cast at the last general election. Every parish shall be entitled to at least one representative. This rule applies to each new parish.

All papers friendly to the purposes of this address are requested to publish it.

J. H. HATCH,
President Democratic State Central Committee.

THOMAS STEEL, Secretary.

New Orleans Mutual Insurance Company,

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement: [illegible]

BONDS AND STOCKS. [illegible]

DEDUCT: [illegible]

LIABILITIES: [illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company. J. TUYES, President. J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of January, 1870. W. J. CASTELL, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 19th day of January, 1870, it was resolved to declare a scrip dividend of [illegible] per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 31st December, 1869, for which certificates will be issued on and after the 3d Monday in March next. [illegible]

DIRECTORS: [illegible]

Home Mutual Insurance Company of New Orleans.

EIGHTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869: [illegible]

The above is a just, true and correct transcript from the books of the Company. ALF. MOULTON, President. A. W. HUNTER, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this 17th day of January, A. D. 1870. A. SHELLEY, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Board of Trustees, at a meeting held the 17th day of January, 1870, unanimously adopted the following resolutions: [illegible]

ALFRED MOULTON, President. WM. PERKINS, Vice President. A. W. HUNTER, Secretary.

TRUSTEES: A. Moulton, W. M. Perkins, A. M. May, [illegible], Archie Woods, J. L. Converse, Wm. Chambers, Jno. T. Moore, [illegible].

IRISH ROOFING FELT.

Commended by Reading Felt to the International Exhibition of Paris, 1867.

DATE OF PATENT, October 24, 1866, and May [illegible].

SEVERAL PRIZE MEDALS.

NEW PREPARED ROOFING, (Un-Inflammable) OF D. ANDERSON & SON, SOLE MAKERS AND PATENTEES. Manufacturers of Patent Roofing Felt, Ship Sheathing Felt, [illegible] LAGAN FELT WORKS, BELFAST, [illegible] London.

THIS NEW PREPARED PRODUCTION [illegible]

G. LINGHAM & CO., Agents, No. 7 Carondelet street.

N. O., Jackson & Great Northern Railroad.

EXCURSION TICKETS TO MAGNOLIA AND INTERMEDIATE STATIONS.

ON AND AFTER SUNDAY, July 17th, Excursion Tickets good on the [illegible] A. M. train [illegible]

Y. S. WILLIAMS, General Superintendent.

TOBACCO ALL FORMS. STEAM MANUFACTORY. L. MOULOR,

52 Old Levee Street, Corner Bienville.

HIS numerous customers and the public are informed [illegible]

Constantly on hand—ONE MILLION of assorted CIGARS. [illegible]

WHOLESALE AND RETAIL.

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

Office No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, AUGUST 24.

RATES OF ADVERTISING: [illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $6 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING: [illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, WEDNESDAY, August 24, 1870.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship Morgan, Talbot, for Indianola via Galveston. C A Whitney & co
Steamship Peril, Gardner, for Florida Ports. F W Perkins & co
Bark Maggie McNeil, Smith, for New York. C A Fosdick & co

ARRIVED YESTERDAY.

Steamship J C Harris, Farwell, from Brazos Santiago, via Indianola, to C A Whitney & co—1st district.
Steamship Lord Lovell, (Br) Arnew, from Matanzas, to [illegible] at Quarantine—2d district.
Steamer Frances, Blakeslee, from Mobile [illegible]
Bark Bridgeport, Mangan, from Liverpool—4th district.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Schr La Belle, fm Tchefuncta—27,000 feet lumber.
Schr Four Brothers, from Pascagoula—[illegible]
Schr N O King, fm Pascagoula—[illegible]
Schr Eliza, fm Biloxi—[illegible]
Schr Clara No 2, fm Jourdan River—[illegible]
Schr Nonesuch, fm Biloxi—[illegible]
Schr Theresa, fm Jordan River—[illegible]
Schr Geo Washington, fm Pearl River—[illegible]
Schr Stingray, fm Horn Island—[illegible]

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Schr J Amesto, fm Wolf River—[illegible]
Schr Jalouse, fm Bay St Louis—[illegible]
Schr Seceda, fm Bay St Louis—[illegible]
Schr Herbert No 1, fm Pascagoula—[illegible]
Schr Emma Jane, fm Pearl River—[illegible]
Schr Alice McGuigan, from Pearl River—[illegible]
Schr Mary Jane, fm Bonfouca—10 cords wood.
Schr Garibaldi, fm Pascagoula—[illegible]
Sloop Mary Ann, fm Frenierville—125 sks potatoes

—STEAMBOATS—

Olive Branch, McCord, from St Louis
Edinburgh, Batchelor, from Louisville.
Myrtle, Albert, from Lower Coast.
St. John, Greathouse, from Baton Rouge.
Wild Wagoner, Goddin, from Natchez.
J G Blackford, Burton, from Washington.
Twelfth Era, Kouns, from Jefferson.
Flavilla, Crooks, from Jefferson.

BELOW COMING UP.

Ship Antarctic, Mcstoker, from Mobile, in ballast, to Decan, Zerega & co.
Brig Lucy W Snow, Hall, 25 days from Rockland, (Me) to Thorndike, Nocton & co.

BELOW—AT QUARANTINE.

Bark Isabel, Caleb, 9 days from Havana, in ballast, to Fuijo, Marks & co.

EXPORTS.

GALVESTON AND INDIANOLA—Per steamship Morgan—[illegible]
FLORIDA PORTS—Per steamship Peril—[illegible]
NEW YORK—Per bark Maggie McNeil—[illegible]

IMPORTS.

MOBILE—Per steamer Frances—[illegible]
BORDEAUX—Per ship [illegible]
LIVERPOOL—Per bark Bridgeport—[illegible]
FALMOUTH—Per brig [illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

ST LOUIS—Per steamer Olive Branch—[illegible]
LOUISVILLE—Per steamer Edinburgh—[illegible]
WASHINGTON—Per steamer J G Blackford—[illegible]
JEFFERSON—Per steamer Flavilla—[illegible]
JEFFERSON—Per steamer Twelfth Era—[illegible]
BATON ROUGE—Per steamer St John—[illegible]
NATCHEZ—Per steamer Wild Wagoner—[illegible]
LOWER COAST—Per steamer Myrtle—[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.

[illegible]

LIST OF VESSELS

AUGUST 24, 1870.

Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK. Steamship Geo Cromwell, Sampson ... sld Aug 20; Steamship St Louis, Whitehurst ... sld Aug 20
BOSTON. Bark H P Bussey, Ulmer ... sld Aug 2
PHILADELPHIA. Steamship [illegible] ... sld Aug 14
LIVERPOOL. [illegible]
BRISTOL, ENG. Ship Irrawaddy, Ballard ... sld July 28
NEWPORT, WALES. [illegible] ... sld July 16
ANTWERP. [illegible] ... sld June 21
HAVRE. Bark La Louisiane, [illegible] ... sld July 18
MARSEILLES. Brig Marcella [illegible] ... sld June 18
BORDEAUX. [illegible]
HONG KONG. Ship C. A. [illegible] ... sld April 3
CARDIFF. [illegible]

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS, 104 CANAL STREET.

SIXTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following STATEMENT: [illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company. PAUL FOURCHY, President. G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this [illegible] day of June, 1870. [illegible] MAGNER, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 1st day of June, it was resolved to declare a Scrip Dividend of FIFTY PER CENT. on the earned premiums for the year ending 31st May, 1870, for which certificates will be issued on and after the 1st day of August next. [illegible]

DIRECTORS: P. Fourchy, P. Maspero, P. McCoard, [illegible], J. J. Fernandez.

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New-Orleans,

No. 61 CAMP STREET. NEW ORLEANS, Jan. 19, 1870.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869: [illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company. THOMAS SLOO, President. THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this 19th day of January, 1870. A. SHELLEY, Second Justice of the Peace for the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. interest on the outstanding Certificates of Profits, and THIRTY-THREE AND A THIRD PER CENT. on the balance of the scrips of the year 1864 on and after the second Monday of February next, and they have further declared a dividend of EIGHTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1869, for which certificates will be issued on and after the 21st day of March next.

THOMAS SLOO, President. JOHN G. GAINES, Vice President. THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS FOR THE YEAR 1870: John G. Gaines, E. J. Hart, J. C. Ricks, Henry Renshaw, B. Bienvenu, Hugh Wilson, I. N. Marks, W. R. Seymour, Chas. Macready, Rich'd S. Venables, Richard Flower, Thos. Sloo.

Louisiana Mutual Insurance Company.

Sixteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement: [illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company. CHAS. BRIGGS, President. J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this [illegible] day of [illegible]. P. CHS. CUVELLIER, Notary Public.

[illegible] By order of the Board of Trustees, CHAS. BRIGGS, President. ANT. CARRIERE, Vice President. J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES: Charles Briggs, A. Lacoste, Ant. Carrière, Frank Williams, Geo. A. Pandely, Thomas Byrne, R. Bouligny, [illegible], Chas. Lafitte, Jno. G. Wallis, [illegible], George Foster, Alfred Kearny, Andrew Stewart, A. Fortier, [illegible], Geo. W. Dunbar, [illegible], Geo. W. Hynson, [illegible], Arch'd Montgomery, W. C. Black, Henry J. Vose, [illegible], A. R. Montgomery, G. Carrière, R. S. Howard.

Steam Tobacco Manufactory.

J. P. SARRAZIN,

91 CHARTRES STREET 93, CORNER OF CONTI.

Branch: 65 Poydras, corner Tchoupitoulas street.

Importer of Pipes and all Articles for Smokers.

THE UNDERSIGNED OFFERS to Country Merchants the most complete assortment to be found in his line in New Orleans, such as: [illegible]

SMOKING TOBACCO: Maryland, Virginia, Perrique, Rough and Ready, Gambrinus, Game Cock, Industry, Club, Velocipede, and Maryland Right Power, which must not be mistaken for Right Power of Gail & Ax, of Baltimore.

SNUFF TOBACCO: Half Coarse Virginia; Perrique also; Macouba.

Also, a large stock of Fine Chewing Tobacco, Fine Cut, in tin foil, and Plug [illegible] ONE MILLION OF CIGARS, of all qualities and brands. J. P. SARRAZIN.

Grand Isle Hotel.

GULF SHORE, LOUISIANA.

THE above popular Hotel will be opened by the undersigned June 4, 1870. [illegible]

For more particulars apply to ED. DENCLOUX, 7 Carondelet street, second floor. [illegible], Proprietor.